

La desserte nationale terrestre en Télévision est assurée par :

- un réseau terrestre composé de :
- 1 émetteur 10 KW en VHF, mis en service en 1998, pour la ville de Nouakchott ;
- 1 émetteur de 2 KW en bande UHF pour la ville de Nouakchott, mis en service en 2004 ;
- 12 relais TV en bande VHF dans les capitales régionales, mis en service en 1996 ;
- 11 relais TV en bande UHF dans les localités de Ouad Naga, Mederdra, Magta Lahjar Boghé, Boutilimit, Guérou, Timbédra, Tintane, Mbout, Tichit et Nouadhibou, mis en service en 2006 pour les trois premières villes et en 2003 pour le reste des cités.

La TDM pour des raisons de passage de la radiodiffusion analogique au numérique dont les échéances sont fixées par l'accord de GE06 ratifié par la Mauritanie, au 17 juin 2015 pour la bande UHF et au 17 juin 2020 pour la bande VHF, n'entend plus investir dans les équipements de diffusion analogique TV et cherchera à maintenir autant que peut se faire, les services TV existants en attendant le déploiement de la Télévision Numérique Terrestre (TNT).